

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d26fdd19-59cd-494f-b477-c355f793105f>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Yun Minjung](#)

Date de soutenance : 16-11-2023

Directeur(s) de thèse : [Bui-Xuan Olivia](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Service public de l'éducation, Éducation coréenne, Éducation française, Droit de l'éducation, Écoles privées, Principe de neutralité, Enseignement religieux, Délégation de service public, Autonomie éducative, Autonomie scolaire

Mots-clés :

- Éducation -- Droit - France
- Éducation -- Droit - Corée (République)
- Administration scolaire - Droit - France
- Administration scolaire - Droit - Corée (République)
- Écoles privées - France
- Écoles privées - Corée (République)
- Déontologie du fonctionnaire - Droit - France
- Déontologie du fonctionnaire - Droit - Corée (République)
- Écoles privées - Religion - France
- Écoles privées - Religion - Corée (République)
- Délégations de service public - France
- Délégations de service public - Corée (République)


Résumé : L'éducation publique coréenne, qui a contribué à la croissance économique et de la démocratie en moins de cent ans, était la fierté du pays, mais elle s'est érodée sous l'effet du poids de l'éducation privée et la crise de l'éducation publique. À partir de la prise de conscience de ces problèmes, cette thèse débute avec l'intention d'obtenir des idées éducatives et juridiques applicables à l'éducation coréenne en analysant le domaine du service public de l'éducation française. Le problème lié au statut ambigu des écoles privées et celui du principe de neutralité incorrectement appliqué sont souvent indiqués comme problèmes juridiques observés dans le service public de l'éducation en Corée du Sud. Comme solution à ce problème, l'introduction du concept de service public français et des fondements juridiques associés, tels que la classification des services publics fondée sur la norme fonctionnelle, la délégation de service public, le respect des principes du service public et la résolution active des litiges par le biais de tribunaux administratifs, mérite d'être envisagée. Le service public exige le respect de principes connexes, donc l'introduction de la notion de service public peut également contribuer à résoudre les problèmes liés au principe de neutralité. L'obligation de neutralité ne s'étend pas au domaine de la vie privée, et ne doit pas servir de base juridique pour la privation des droits fondamentaux. De plus, les écoles privées religieuses, bénéficiant de subventions de l'État, doivent respecter le principe de neutralité plutôt que d'imposer une religion spécifique aux membres de l'école.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2023ASSA0054
Type de ressource : Thèse
